



MAIRIE de BASSEVELLE

77750

Téléphone : 01 60 22 51 01 - Télécopie : 01 60 22 56 68

E-mail : mairiebassevelle@wanadoo.fr

LISTE DES DELIBERATIONS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

Approbation du procès-verbal du jeudi 15 septembre 2022

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

1- Suppression du budget CCAS au 31/12/2022, loi Notre

Délibération n°33/2022

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

2- Divers devis pour la fourniture et l'installation d'un four de remise en température au foyer communal destiné pour la restauration scolaire du RPI BASSEVELLE-BUSSIÈRES

Délibération n°34/2022

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

3- Divers devis pour l'achat et l'installation d'une citerne souple -réserve incendie de 240 m³, ainsi que les travaux de terrassement, route de Pavant, hameau de la Noue Brayer, référence cadastrale : YL 29

Délibération n°35/2022

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

4- Devis pour le branchement d'une citerne souple – réserve incendie de 240 m³, route de Pavant, hameau de la Noue Brayer, référence cadastrale : YL 29

Délibération n°36/2022

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

5- Divers devis pour la création d'une clôture et portail autour d'une citerne souple – réserve incendie de 240 m³, route de Pavant, hameau de la Noue Brayer, référence cadastrale : YL 29

Délibération n°37/2022

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

6- Résiliation de la convention de partenariat entre la Commune de Bassevelle et l'Association ATHLETIC CANIN 77 relative aux chats et chiens errants signée le 04/04/2022 (délibération 14/2022 du 04/04/2022)

Délibération n°38/2022

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

7- Convention de partenariat entre la Commune de Bassevelle et l'Association Ani'MEAUX, relative à la capture des chats et chiens errants.

Délibération n°39/2022

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

8- Rapport sur l'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Délibération n°40/2022

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

9- Reversement de la taxe d'aménagement perçue par la Commune de Bassevelle à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Délibération n°41/2022

Voter à l'unanimité des membres présents et représentés par 1 voix « Pour », 7 voix « Contre » et 1 « Abstention »

10- Décision modificative n°1 du budget 2022

Délibération n°42/2022

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

11- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Délibération n°43/2022

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés



Fait à Bassevelle, le 29 novembre 2022
Le maire, Jean-Marie VAN LANDEGHEM